

Lurelu

La seule revue québécoise exclusivement consacrée à la littérature pour la jeunesse



Le temps de lire, un art de vivre Politique de la lecture et du livre

Thierry Vincent

Volume 21, Number 2, Fall 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/12400ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (print)

1923-2330 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vincent, T. (1998). Le temps de lire, un art de vivre : politique de la lecture et du livre. *Lurelu*, 21(2), 67–69.



Le temps de lire, un art de vivre politique de la lecture et du livre

Thierry Vincent

Une première

La première politique québécoise de la lecture et du livre (déposée en juin 1998 sous le titre *Le temps de lire, un art de vivre*) a pour but de consolider tous les éléments créateurs et dispensateurs de l'imprimé en général et du livre en particulier, mais surtout de regrouper en un vaste réseau toutes les bibliothèques existantes de manière à offrir à tout citoyen du Québec un accès direct à n'importe lequel des livres entreposés par l'un des paliers gouvernementaux du territoire, et ce dans les meilleures conditions possibles.

Bien que faire «de la lecture un axe majeur du développement culturel ne signifie pas vouloir imposer la lecture à quiconque et encore moins tel type de lecture plutôt qu'un autre» (p. 5), toutes les ressources paraissent être ici mises en œuvre afin de démocratiser l'accès aux livres, malgré les obstacles que peuvent entraîner l'éloignement ou le milieu familial.

Dans le but de vous renseigner sur les intentions du gouvernement, nous résumerons ci-après les grandes lignes de cette politique.

Deux axes

La politique s'articule principalement autour de deux axes. Le premier, «chronologique», suit en fait les étapes de la petite enfance et de l'apprentissage. Il vise, par exemple, à promouvoir la lecture à la maison d'histoires aux jeunes enfants (une activité jugée bénéfique et stimulante), à créer des jeux en garderie accentuant l'intérêt envers la forme d'expression écrite, à doter tous les élèves des manuels appropriés et toutes les bibliothèques scolaires des livres nécessaires au strict apprentissage (tout en agrémentant celles-ci d'ouvrages scientifiques ou de fiction destinés à leur ouvrir de nouveaux horizons), à mettre l'accent sur le fait que ces bibliothèques ne sont que les antichambres des bibliothèques municipales, à rendre les librairies accessibles et agréables, à renforcer les capacités de production des éditeurs et des auteurs de manière à alimenter ces librairies, à favoriser la survie d'éditeurs spécialisés (dans la production, par exemple, de matériel d'écriture simple pour les personnes analphabètes, de livres adaptés pour les personnes handicapées ou, tout simplement, dans celle d'ouvrages scientifiques de haut niveau... en français).

Le deuxième axe, que l'on pourrait qualifier de «géographique», ou plutôt de «tentaculaire», tourne évidemment autour de la création de la Grande Bibliothèque du Québec, située à Montréal et réunissant les fonds actuels de la Bibliothèque nationale (contenant du matériel que l'on pourrait définir par l'expression «tout par le Québec et sur le Québec») et de la Bibliothèque centrale de Montréal (dotée d'une vocation davantage axée sur une grande culture générale et universelle). La centralisation de ces deux fonds devrait servir de base à un système national de mise en com-

mun des ressources qui permettrait, au niveau interne, d'uniformiser et de relier toutes les bibliothèques du Québec et, au niveau externe, de créer un interlocuteur valable face aux grands systèmes centralisés qui existent déjà en Europe (on parle notamment de la France et de la Francophonie).

«La politique fixe donc les objectifs suivants :

Susciter chez les jeunes, dès la petite enfance, l'éveil à la lecture et le goût de lire.

Garantir aux non-lecteurs et aux populations en difficulté de lecture l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation et à la culture.

Favoriser le développement et le maintien des habitudes de lecture, particulièrement chez les jeunes et les lecteurs occasionnels.

Offrir aux lecteurs toute la diversité de la production écrite, notamment la production québécoise, et répondre à leurs besoins grandissants d'information et de connaissances.» (p. 7)

De plus, «la politique de la lecture et du livre relève d'abord de l'État, mais elle doit aussi susciter l'adhésion de toutes les municipalités, de toutes les institutions et de tous les organismes qui jouent un rôle dans ce domaine. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les leviers suivants [...] : la famille, les services de garde, l'école, les bibliothèques, les auteurs, les maisons d'édition et les librairies.» (p. 9)

Le texte de la politique se divise en cinq chapitres : 1) «Susciter chez les jeunes, dès la petite enfance, l'éveil à la lecture et à l'écriture et le goût de lire», 2) «Faire de l'école un milieu privilégié pour l'accès à la lecture», 3) «Améliorer la qualité des services des bibliothèques publiques et la coopération entre l'ensemble des bibliothèques», 4) «Offrir aux citoyens une large gamme d'écrits et de livres» et 5) «Susciter des activités d'animation et de sensibilisation à la lecture et à l'écriture».

Ces titres sont explicites, et la simple exposition de la table des matières fournit une vision claire de la démarche entreprise. Ajoutons que le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un budget d'au moins quarante millions de dollars répartis sur trois ans afin de créer des structures encore inexistantes mais considérées comme nécessaires ou, surtout, de consolider et de coordonner ce qui existe déjà.

Chapitre I : la petite enfance

Le premier chapitre, qui porte sur la promotion de la lecture auprès de très jeunes enfants, se divise en deux parties. La première est intitulée «Soutenir des activités visant l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales en milieux populaires» et la seconde «Offrir des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les centres de la petite enfance». On voit que ce qui est visé ici sont, d'un côté, les familles «populaires» où l'habitude de la lecture n'existe pas vraiment (ou pas encore suffisamment),

et les centres de garde de la petite enfance (garderies, pouponnières et autres) où, bien sûr, on veillera aussi à conseiller les parents. En un mot, aide à la famille et coordination de l'effort à l'intérieur des institutions.

Chapitre II : l'école

Le deuxième chapitre, qui porte sur l'école, se divise en trois parties. La première partie, intitulée «Améliorer l'accès des élèves aux livres et aux autres supports de l'écrit», se subdivise en deux points («Enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires» et «Consolider l'information et la mise en réseau des bibliothèques scolaires»). La deuxième partie, elle, porte sur l'analphabétisme et s'intitule donc «Proposer un ensemble de mesures visant à prévenir et contrer l'analphabétisme». La troisième partie, enfin, s'intitule «Instaurer un programme de soutien et de diffusion de la recherche sur la lecture». Ici encore, renflouement des institutions (le texte laisse d'ailleurs entendre qu'il existe en ce moment dans nos écoles une carence dramatique des ressources didactiques de base) et aide aux individus (ici, les personnes dites analphabètes que, pour une raison ou pour une autre, l'institution scolaire n'a pas réussi à intéresser à la lecture). À ces deux aspects s'en ajoute un troisième, la recherche, portant «autant sur la conception des approches et des méthodes d'enseignement que sur la sensibilisation à la lecture et à l'écriture» (p. 28).

Chapitre III : les bibliothèques

Le troisième chapitre, qui traite des bibliothèques, commence par nous dresser un bilan en trois points : 1) «Des institutions culturelles de proximité et des bibliothèques spécialisées aux missions complémentaires», 2) «Des progrès rapides, mais un rattrapage à réaliser» et 3) «La bibliothèque publique, accès au patrimoine documentaire universel».

Il se divise ensuite selon trois axes d'intervention établis par le gouvernement en matière de bibliothèques publiques.

Le premier axe, intitulé «Améliorer la fréquentation des bibliothèques et la qualité de leurs services» se subdivise en quatre points : 1) «Enrichir les collections des bibliothèques publiques», 2) «Favoriser le perfectionnement du personnel des bibliothèques», 3) «Privilégier les projets de bibliothèques dans les municipalités non desservies ou mal desservies» et 4) «Favoriser l'accessibilité et la circulation des collections spécialisées à l'échelle du Québec».

Le deuxième axe, intitulé «Accentuer la mise en commun des ressources entre les bibliothèques» se subdivise en deux points : 1) «Soutenir la mise en réseau des bibliothèques publiques» et 2) «Stimuler la coopération et le prêt entre bibliothèques».

Le troisième axe, intitulé «Donner aux Québécois une institution d'envergure nationale», se résume à la création de la Grande Bibliothèque du Québec. Ici, le plan est simple mais ambitieux : il consiste à standardiser puis à coordonner l'ensemble des bibliothèques publiques, scolaires et universitaires (quelles que soient leurs dimensions), de manière à créer un seul organisme panquébécois de prêt de documents et d'accès à la culture.

Chapitre IV : l'édition et la diffusion

Le quatrième chapitre, qui traite de l'édition et des librairies, se divise en trois parties :

La première partie, intitulée «Assurer la diversité de la production littéraire», se subdivise en sept points : 1) «Soutenir la création et l'édition littéraires», 2) «Augmenter le soutien aux périodiques culturels», 3) «Favoriser la traduction d'œuvres littéraires québécoises», 4) «Garantir la juste rémunération des auteurs et des éditeurs», 5) «Accorder une aide accrue à l'édition de livres adaptés pour les personnes handicapées», 6) «Soutenir la production de matériel d'écriture simple pour les personnes faiblement alphabétisées» et 7) «Favoriser le développement par les éditeurs d'outils communs de mise en marché».

La deuxième partie, «Assurer la présence dans toutes les régions du Québec de librairies travaillant à la promo-



UN LIVRE EST UN CŒUR QU'IL FAUT OUVRIR

LA LIBRAIRIE DU NOUVEAU MONDE

103, RUE ST-PIERRE
À QUÉBEC, DERRIÈRE LE MUSÉE DE LA CIVILISATION
C.P. 83, SUCC. B
G1K 7A1

Téléphone: (418) 694-9475 • Télécopieur: (418) 694-9486
Service aux collectivités, Salle de montre, Ateliers d'animation du livre

*Ateliers de poésie et littérature-jeunesse
animés par*

Ivan Roy

*17 ans d'expérience
maternelle, 1^{er} et 2^e cycles*

Renseignements : (819) 887-6680
Téléavertisseur : (819) 573-4877



tion et à la diffusion du livre», se subdivise en quatre points : 1) «Instaurer un ensemble de mesures assurant la consolidation et la rentabilité des librairies» (ce premier point étant lui-même sous-divisé en trois sous-points : a) «La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre», b) «Le prix de vente unique pour le livre» et c) «Trouver des solutions adaptées à la réalité québécoise»), 2) «Améliorer la qualité des services offerts par les librairies», 3) «Soutenir la modernisation des librairies» et 4) «Soutenir l'implantation d'une librairie virtuelle québécoise».

La troisième partie propose d'«Appuyer l'initiative du milieu du livre visant à créer un observatoire sur les grandes tendances de cette industrie». Ici encore, trois aspects, mais sur un axe linéaire, celui de la création puis de la consommation du produit culturel imprimé : 1) aide à l'édition (et peut-être aux auteurs²), 2) aide à la distribution (en particulier aux librairies) et 3) création (éventuelle) d'un centre de recherche sur le marché du livre au Québec.

Chapitre V : l'animation et la sensibilisation à la lecture

Le cinquième chapitre, qui porte sur des stratégies de promotion de la lecture, se divise en quatre parties :

La première partie, qui s'intitule «Intensifier les activités d'animation de la lecture dans les écoles» se subdivise en trois points : 1) «Élargir la portée des programmes Tournée des écrivains, Writers in Schools et Rencontre des écrivains», 2) «Intensifier les activités de Communication-Jeunesse au regard de la sensibilisation des jeunes à la lecture et au livre» et 3) «Soutenir la mise en place du programme *Journaux en classe* pour sensibiliser les élèves à l'importance de la lecture des quotidiens».

La deuxième partie, qui s'intitule «Élargir la clientèle des bibliothèques publiques par la mise sur pied de projets d'animation culturelle et communautaire autour du livre et de l'écrit» se subdivise en trois points : 1) «Favoriser les initiatives régionales d'animation et les projets visant à rejoindre les clientèles peu mobiles», 2) «Favoriser l'engagement d'animateurs de la lecture et du livre» et 3) «Soutenir la tenue de la Semaine des bibliothèques».

La troisième partie, «Accroître l'apport des arts de la scène et des médias comme moyens de sensibilisation à la lecture et au livre», se subdivise en trois points : 1) «Sus-citer la production et la circulation de spectacles littéraires», 2) «Mettre en valeur et rendre plus accessible la couverture médiatique du livre et de la lecture» et 3) «Accen-tuer le rôle de Télé-Québec à l'égard de la sensibilisation à la lecture et au livre».

La quatrième partie, enfin, qui s'intitule «Favoriser la collaboration entre les différents intervenants des milieux de la lecture et du livre autour d'événements populaires» se subdivise en trois points : 1) «Renforcer le mandat d'animation des salons du livre», 2) «Soutenir les projets d'animation et de sensibilisation des associations régionales d'auteurs» et 3) «Soutenir la tenue de la Journée mondiale du livre».

Les sous-titres de ce cinquième chapitre sont suffisamment explicites et ne nécessitent pas d'autres commentaires.

Jé terminerai ce bref survol en ajoutant que ce docu-ment est prolongé par deux annexes, intitulées respecti-vement «Les objectifs de la réforme des programmes d'étude de la langue d'enseignement selon les niveaux d'enseignement» et «Liste des mesures et des ministères et organismes participants» (qui revisite les cinq chapitres en déterminant les «mesures du plan d'action»).

lu

Notes

1. La *Politique de la lecture et du livre*, de même que *L'état de la situation de la lecture et du livre au Québec* sont disponibles au ministère de la Culture et des Communications. *L'état de la situation* sera réédité début octobre. On contacte Johanne Labonté aux Renseignements généraux, (418) 643-2183 ou, par télécopieur, (418) 643-4457.
2. Une citation significative et révélatrice (p. 67), tirée d'un texte d'André Chouraqui (*Publier et mourir*) se lit d'ailleurs comme suit : «Sauvons donc les librairies, pour que vivent les éditeurs et survivent les écrivains».

Des nouvelles par des jeunes pour des jeunes!

Mosaïque :
une merveilleuse évasion!

Sélection de
Communication-Jeunesse

Commandes : Michel Lavoie
(819) 771-7131, poste 325



RENCONTRE D'AUTEUR

(écoles primaires et secondaires)

Michel Lavoie
auteur

Drôle d'héritage!
Arianne, mère porteuse
Le secret d'Anca

12 romans jeunesse
(819) 561-9991

